

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES PARTICULIERS

27 SEPTEMBRE 2026

JE SUIS UN PARTICULIER GÉNOVÉFAIN

Nom : Prénom :

Adresse : Sainte-Geneviève-des-Bois

Téléphone : Mail :

Je réserve un : ☐ Stand de 3m (20€) ☐ Stand de 6m (40€)

ÉCRIRE EN CAPITAL • Cette adresse mail servira pour vous informer du numéro de votre stand. Dans le cadre du RGPD, un mail vous sera envoyé pour confirmer la suppression de votre pièce justificative.

JE SUIS UN PARTICULIER EXTÉRIEUR (NON GÉNOVÉFAIN – NON PRIORITAIRE) → PARKING DE LA POSTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Stand de 3 mètres uniquement (39€)

ÉCRIRE EN CAPITAL • Cette adresse mail servira pour vous informer du numéro de votre stand. Dans le cadre du RGPD, un mail vous sera envoyé pour confirmer la suppression de votre pièce justificative.

SECTEURS (UNIQUEMENT POUR LES GÉNOVÉFAINS)

Si cela est possible, je souhaite être placé dans le secteur :

- ☐ **GARE** (du 1 au 67 de l'avenue Gabriel Péri)
- ☐ **POSTE** (du 70 au 110 et du 69 au 135 de l'avenue Gabriel Péri)
- ☐ **ARCADES** (du 112 au 152 et du 137 au 199 de l'avenue Gabriel Péri)
- ☐ **ETOILE** (du 154 au 194 et du 201 au 259 de l'avenue Gabriel Péri)
- ☐ **JARDIN PUBLIC**

JE SUIS PORTEUR D'UN HANDICAP ET JE SUIS DÉTENTEUR D'UNE CARTE MOBILITÉ INCLUSION

Les détenteurs de la CMI seront prioritaires à l'adresse souhaitée sous réserve de fournir la photocopie qui devra être établie au nom du demandeur (ou à 1 des membres du foyer avec justificatif de domicile ou livret de famille).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

- ☐ Certifie sur l'honneur ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type braderie ou vide grenier au cours de l'année 2026.
- ☐ Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement.
- ☐ Accepte toutes les conditions générales du règlement du "Videz Vos Greniers".

Fait à : Le :

Signature :
Précédée de la mention « lu et approuvé »

RAPPEL

- ✓ Aucun remboursement n'est possible après l'inscription.
- ✓ Cette manifestation est un vide grenier, vous êtes donc responsable de votre stand.
- ✓ Seule la Ville est habilitée à attribuer les emplacements.
- ✓ Les souhaits de sectorisation des emplacements sont pris en compte dans la limite des contraintes d'organisation.
- ✓ Au-delà de 9h, la Ville se réserve le droit de réattribuer tout stand réservé non occupé.
- ✓ **Au départ de l'exposant, le stand devra être restitué vide et propre.**

VOTRE INSCRIPTION SERA VALIDÉE À RÉCEPTION

- ✓ Du formulaire rempli, daté et signé.
- ✓ Du chèque libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC (ne pas agraffer le chèque) Une facture vous sera adressée après encaissement.
- ✓ Dans le cadre du RGPD, la ville s'engage à détruire la copie du justificatif de domicile de moins de 6 mois.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier déposé le : ☐ Par courrier
☐ Mairie annexe
Présentation du justificatif ☐ En main propre
de domicile le : ☐ Déposé dans
la boîte PAE

RÈGLEMENT

Date : Montant :
N° chèque : Banque :
Espèce :

DOSSIER COMPLET À RENVoyer AU PÔLE ASSOCIATIF ET ÉVÉNEMENTIEL AVANT LE 20 AOÛT SELON PLACE DISPONIBLE.

Pôle Associatif et Événementiel • 01 69 46 80 81 • evenementiel@sgdb91.com
Espace François Mauriac - 4 cour du Donjon - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois